



Betty Tourret,
Présidente de la
commission
Maladies
Réglementées

Résultats du test sérologique BVD régional : trop tôt pour se substituer à la boucle !

Cet hiver les éleveurs du canton d'Étaples ont dépisté leurs animaux en sérologie.
Objectif : Préparer le passage en phase 2 du programme d'éradication du virus BVD.

Sur les 27 cheptels participants, 65% ont réagi positifs*. Un nombre **beaucoup plus élevé que nos attentes** malgré la sélection des élevages avec des critères favorables à l'arrêt des dépistages auriculaires BVD. Au niveau régional, même constat : beaucoup trop de positifs, très certainement en raison de bovins anciennement infectés et/ou vaccinés encore présents.

Ce résultat nous pousse à poursuivre les tests avant de nous engager totalement en phase 2. Notre commission travaillera dès la rentrée sur une zone plus étendue à dépister à l'hiver prochain.

Affaire à suivre !

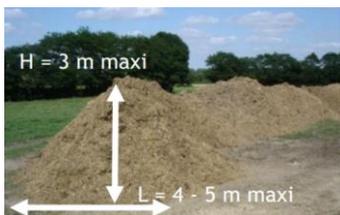
* Un résultat positif sérologique (=anticorps) montre la réaction au passage du virus, ou la réponse à la vaccination. Les bovins restent NON IPI malgré un résultat anticorps positif.

Point réglementation : les dépôts de fumier au champ

Voici quelques règles à respecter en cas de dépôt de fumier au champ :

- Distance minimale en fonction des infrastructures de 5 à 500m.
- Dépôts interdits entre le 15/11 et le 15/01 sauf si tas couvert.
- Les fumiers de volaille doivent être couverts.
- Les dépôts doivent se faire en cordon, les bennes à la suite pour éviter les infiltrations d'eau.
- Un dépôt ne peut être réalisé sur le même emplacement qu'au bout de 3 ans.

Plus d'informations [ici](#)!



Opération Fourrages : contactez-nous !

Pour pallier aux besoins de fourrages, les organisations professionnelles de la Cité de l'Agriculture d'Arras organisent, au titre de la solidarité, une mise en relation entre offreurs/demandeurs de paille, foin, maïs...

Que vous ayez des disponibilités ou des besoins, contactez le GDS et demandez **Audrey ROBIEU**. Vos coordonnées seront alors insérées dans le fichier commun qui servira de base à la mise en relation.

Prophylaxies bovines

La DDPP a mis en demeure les éleveurs en défaut de prophylaxie, de visite d'achat ou de réforme de bovins infectés d'IBR. Ils ont jusqu'au 15 août pour se mettre en conformité.

Côté Tuberculose Bovine, pas de nouveau foyer détecté cet hiver : la surveillance renforcée autour du dernier foyer de Bezinghem devrait donc prendre fin à la prochaine campagne.

De la circulation IBR a été retrouvée dans 28 cheptels.

Bovins infectés d'IBR

Un durcissement de la réglementation à prévoir

C'est inévitable ! **La réforme des bovins infectés d'IBR va devoir s'accélérer rapidement** si la France souhaite atteindre son objectif d'éradication d'ici 2027, c'est-à-dire ne plus détenir que 17 000 bovins non indemnes et moins de 300 cheptels non indemnes. **La réglementation va probablement se durcir**. N'attendez pas pour prévoir les réformes !

Attention, plusieurs éleveurs ont la mauvaise surprise de découvrir de la contamination IBR sur des bovins achetés ces dernières semaines. Nous vous rappelons que l'IBR est toujours présent sur le département, gardez vos bêtes à l'isolement après leur arrivée ou pour bovins ayant divagué, avant de les tester 15 jours plus tard.

TRANSMETTEZ-NOUS VOS IBAN

Pensez à envoyer vos IBAN au GDS afin de pouvoir bénéficier des aides financières car tous les remboursements se font désormais **uniquement par virement**.

PARATUBERCULOSE Dépistage collectif lait



Comme tous les ans, un dépistage collectif paratuberculose a été réalisé pour les élevages allaitants et laitiers. Eleveurs laitiers, votre résultat est arrivé dans votre boîte mail le 21 avril. S'il est positif, contactez-nous pour connaître les dispositions à prendre !

Plan ? Dépistage sur lait individuel

L'année passée, nous avons intégré dans les plans de lutte le dépistage sur lait individuel développé par Seenorest : l'outil *Paratub'défect*. 3 analyses par an sont nécessaires avec un coût d'analyse de 4,31€ (soit 12,93€ par vache par an). Les remboursements sont plafonnés aux montants des analyses sérologiques (5€ par analyse annuelle). Cet outil permet un suivi rapproché des animaux.

Enquête : Lignes électriques et antennes relais - quel impact sur l'élevage ?

Le Ministère a lancé une enquête nationale et anonyme sur leur impact en élevage. Elle ne concerne que des exploitations situées à - de 2 km d'antennes téléphoniques, d'installations électriques ou d'éoliennes.

A répondre avant le 31/08 en cliquant [ici](#)

Enquête : Colostrum en élevage laitier Une étudiante a besoin de votre aide !

Pour mener à bien sa thèse (Ecole vétérinaire de Nantes/MSD Santé Animale), une étudiante s'intéresse l'impact des pratiques des éleveurs autour de la prise colostrale sur la qualité bactériologique du colostrum.

Si ce n'est pas déjà fait, n'hésitez pas à l'aider en répondant au petit questionnaire disponible [ici](#) !

Dégâts de blaireaux : régulation possible jusqu'au 17 septembre maximum

Ce plantigrade, vecteur potentiel de la tuberculose bovine, poursuit sa colonisation du département. Les dégâts engendrés sur céréales augmentent chaque année, sans compter les fractures de bovins et autres retournements d'engins à cause des galeries souterraines. Sa régulation est possible, via le déterrage réalisé par des équipages de vénerie agréés, jusqu'au 17 septembre. Pour obtenir leurs coordonnées, contactez la Fédération des chasseurs au 03.21.24.23.59. En cas de déterrage impossible, contactez la DDTM (unité espace rural) au 03.21.22.98.93.

IAHP : Nouveau foyer !

Un foyer d'IAHP a été recensé le 30 juin dans la commune d'Airon Notre Dame (62015). Une zone réglementée est mise en place avec l'application de mesures de prévention dans les communes alentour.

Information 4D SERVICES

Mouches et lave bottes : vous avez loupé la commande GDS ?

Des insecticides larvicide ou adulticide LODI sont disponibles : dépôt à Arras ou Desvres – livraison par messagerie possible.

Tarifs à marge quasi nulle comme pour le raticide, soit 30% moins cher que le marché ! Idem sur les laves bottes KERBL.

Niches à veaux KERBL et bacs équarrissage COUSIN : tarifs maintenus jusqu'au 31 juillet !

Contactez-nous !



Attention aux myiases !

Une tonte bien exécutée et à temps, l'utilisation de pièges à mouches et une hygiène des lieux d'élevage et propreté des animaux réduiront les risques de myiases.

C'est une maladie parasitaire causée par une larve carnassière de mouche. Elle touche principalement les **ovins**, mais peut également toucher les bovins. En France métropolitaine, deux types de mouches provoquent la maladie et pondent à des endroits différents : dans les plaies des zones lainées ou sur la peau des zones délainées (vulve, conduits auditifs, bases des cornes et surtout l'espace entre les doigts).

Les symptômes sont une diminution de l'état liée à une baisse de l'appétit et un isolement, une baisse de fertilité des brebis et de leur immunité. Une parasitose à *Lucilia* peut mener à une mort rapide suite à une infection. **Eviter les blessures et soigner les plaies** permettent de prévenir la maladie. Les larves de *Wohlfahrtia* creusent des canaux profonds provoquant des boiteries ou grattages. Une caudectomie pas trop courte, protégeant la vulve, limite les risques.

☎ Tél : 03 21 60 48 98

✉ gds62@reseaugds.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr